



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires - N° 0067 du Mardi 13 Octobre 2026

CONCOURS NATIONAL D'INTERNAT EN PHARMACIE : LA CÔTE D'IVOIRE RENFORCE LA FORMATION DE SES FUTURS SPÉCIALISTES

Vingt candidats en lice pour la session 2025-2026



Le Concours national d'internat en Pharmacie, session 2025-2026, a été officiellement lancé le lundi 12 octobre 2026, à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (UFRSPB) de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan-Cocody. Cette cérémonie marque une nouvelle étape dans le renforcement de la formation des futurs spécialistes en pharmacie en Côte d'Ivoire.

La rencontre a réuni les autorités académiques, les membres du jury, les représentants du Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHPCMU), ainsi que les candidats et leurs encadreurs.

À l'ouverture de la cérémonie, le Professeur Mahama OUATTARA, Doyen de l'UFR Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, a salué la dynamique de modernisation de l'internat en Côte d'Ivoire. Il a notamment souligné les perspectives offertes par les réformes engagées dans la formation spécialisée en santé. Aux candidats, il a recommandé rigueur, assiduité et engagement, aussi bien durant les épreuves que lors des stages pratiques. Il a également annoncé la mise en place d'un cadre de suivi des activités des internes, associant la DEPPS et les maîtres de stage, afin de contribuer à la qualité de leur formation.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



Au nom du comité d'organisation, le Dr KOUASSI Maurice, Sous-Directeur de la Gestion des Internes et des Étudiants Hospitaliers à la DEPPS, a rappelé que l'internat constitue bien plus qu'un concours de sélection. Il représente une étape déterminante dans la construction professionnelle et humaine des futurs spécialistes. Il a, par ailleurs, salué la collaboration entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que la mobilisation des équipes administratives, techniques et du jury pour assurer le bon déroulement de cette session.

Représentant le Ministre de la Santé, Monsieur Pierre DIMBA, la Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), Dr Marie-Josèphe BITTY, a prononcé le discours d'ouverture officiel. Dans son allocution, elle a inscrit ce concours dans la dynamique nationale de renforcement des ressources humaines en santé, à la suite des concours d'internat en Médecine et en Odonto-Stomatologie.

Elle a également mis en évidence la place stratégique de la pharmacie dans les priorités nationales, notamment dans le cadre du Plan National de Développement 2026-2030 et de la Couverture Maladie Universelle. À cet égard, elle a rappelé l'ambition de la Côte d'Ivoire de faire passer la production locale de médicaments de 6 % à 30 % à l'horizon 2030.

Insistant sur les exigences de la formation spécialisée, Dr Marie-Josèphe BITTY a souligné que l'internat doit permettre aux candidats de passer des connaissances théoriques à des compétences pratiques solides. Elle les a ainsi exhortés à développer leur capacité d'analyse, de prise de décision, de communication et de responsabilité, indispensables à l'exercice de leur future profession.

Pour cette session, **20 postes sont ouverts et les 20 candidats retenus ont répondu présents**, soit un taux de présence de 100 %. Le concours se déroule du 12 au 16 octobre 2026, sous la responsabilité du jury général présidé par le Professeur COULIBALY Songuigama.





NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

SANTÉ : LE COMPIL RENFORCE LA COORDINATION POUR AMÉLIORER LES RESSOURCES HUMAINES ET L'APPROVISIONNEMENT EN MÉDICAMENTS DES STRUCTURES SANITAIRES CONFESIONNELLES



Le Comité Mixte de Pilotage (COMPIL) a tenu sa deuxième réunion au Novotel Hôtel, au Plateau, à Abidjan, afin d'identifier des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les établissements sanitaires membres de **l'Union des Religieux(ses) dans la Santé et le Social en Côte d'Ivoire (URSSCI)**.

Le Novotel Hôtel d'Abidjan-Plateau a abrité, le jeudi 08 octobre, la deuxième réunion du

Comité Mixte de Pilotage (COMPIL), sous la présidence du Dr Marie-Josèphe BITTY, Directrice des Établissements Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS) et présidente dudit comité.

Cette rencontre a réuni plusieurs structures du ministère en charge de la Santé, notamment la Direction des Ressources Humaines (DRH), la Direction de l'Activité Pharmaceutique (DAP), la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et la DEPPS.



NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



Y ont également pris **l'Union des Religieux(ses) dans la Santé et le Social en Côte d'Ivoire (URSSCI)**, l'organisation Médecins avec l'Afrique CUAMM ainsi qu'un représentant de la Conférence des Evêques Catholiques de Côte d'Ivoire (CECCI) et F.E.S.S.P.C.I Plateforme du secteur privé de santé de Côte d'Ivoire.

L'objectif principal de cette réunion était de définir et de valider les mécanismes institutionnels, réglementaires et opérationnels permettant de faciliter l'affectation de personnels de santé fonctionnaires et l'approvisionnement en médicaments essentiels auprès de la NPSP, au profit des structures sanitaires membres de l'URSSCI.

Des défis persistants en ressources humaines et en approvisionnement

À l'ouverture des travaux, Dr YEBOUE Jean-Jacques, Sous-directeur de la Réglementation et du Contrôle à la DEPPS, intervenant au nom de la Directrice, a souligné le rôle stratégique du COMPIL en tant que cadre de décision, de coordination et de résolution des difficultés rencontrées par les établissements sanitaires confessionnels.

Il a particulièrement insisté sur deux priorités : le renforcement des ressources humaines et l'amélioration de l'approvisionnement en médicaments essentiels. Il a, à cet effet, appelé à une collaboration étroite entre le ministère en charge de la Santé, l'URSSCI et les partenaires, afin de parvenir à des solutions concrètes, réalistes et adaptées aux besoins des structures concernées.

Les échanges ont ensuite porté sur les difficultés exposées par l'URSSCI dans la gestion de ses établissements sanitaires. Au titre des ressources humaines, les préoccupations soulevées concernent notamment l'insuffisance de personnels affecté de l'État, les difficultés liées à la discipline de certains agents fonctionnaires affectés dans ces structures ainsi que le manque de motivation du personnel.





NEWSLETTER



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques

En matière d'approvisionnement en produits pharmaceutique, les participants ont relevé les difficultés d'accès aux médicaments et aux produits de santé, les ruptures fréquentes de médicaments essentiels auprès de la NPSP, ainsi que l'irrégularité ou l'insuffisance des livraisons par rapport aux commandes effectuées. Le coût élevé de certains médicaments a également été évoqué, en raison des difficultés qu'il engendre pour les patients dans l'accès aux traitements.

Des pistes de solutions et une feuille de route adoptée

Face à ces préoccupations, les représentants des différentes structures participantes, notamment ceux de la DRH, de la DAP et de la NPSP, ont proposé plusieurs pistes de solutions visant à accompagner l'URSSCI dans une meilleure gestion de ses ressources humaines et à faciliter l'accès aux médicaments essentiels pour ses établissements membres.

Les discussions ont ainsi permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels, d'améliorer le suivi des personnels affectés et de rechercher des mécanismes plus efficaces pour garantir la disponibilité des produits de santé.



Les discussions ont ainsi permis de mettre en évidence la nécessité de renforcer la coordination entre les acteurs institutionnels, d'améliorer le suivi des personnels affectés et de rechercher des mécanismes plus efficaces pour garantir la disponibilité des produits de santé.

Au terme des échanges, les participants ont proposé et adopté une feuille de route définissant les actions à mettre en œuvre, le chronogramme d'exécution et les responsables chargés de leur suivi. Cet outil constitue une étape importante pour assurer la mise en œuvre effective des décisions arrêtées et évaluer les progrès réalisés.

À travers cette deuxième réunion, le COMPIL réaffirme ainsi sa vocation à favoriser une collaboration structurée entre les autorités sanitaires, les établissements sanitaires confessionnels et leurs partenaires. L'enjeu est de contribuer au renforcement du fonctionnement de ces structures et à l'amélioration de l'offre de soins, dans l'intérêt des populations bénéficiaires.





NEWSLETTER

DAYS



L'Hebdomadaire de la Direction des Etablissements Privés et des Professions Sanitaires

Service Communication et Relations Publiques



NOS CONTACTS



DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : secretariatdeps2@gmail.com - **Site** : www.depps.sante.gouv.ci



Observatoire Digital : WhatsApp : (+225) 05 75 45 57 57 Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

GUICHET DES AGREMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



Adresse : Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.
BP V 16 Abidjan - **Contacts** : Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150

Mail : guichetagrementdepps@gmail.com - **Site** : www.depps.sante.gouv.ci

Secrétariat Guichet : +225 0171737138



Observatoire Digital : WhatsApp : (+225) 05 75 45 57 57 Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique
et de la Couverture Maladie Universelle

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES